

2° Que le français et l'anglais sont les deux langues officielles de notre pays ;

3° Que la connaissance de ces deux langues constitue une réelle supériorité et deviendra de plus en plus utile et nécessaire dans notre patrie ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que l'enseignement bilingue soit partout considéré comme un élément de supériorité dans notre système d'instruction ; que, dans tous les endroits où il y aura lieu, on s'applique à l'étendre et à le faire progresser ;

2° Que dans notre étude de l'anglais nous nous efforcions d'acquérir généralement une plus parfaite prononciation ;

3° Que la langue française devienne en honneur dans tout le Dominion, comme l'est déjà l'anglais dans la province de Québec ;

4° Que, tout en cultivant la langue qui lui est étrangère, chacun fasse une étude plus approfondie et garde toujours l'amour et le culte privilégiés de sa langue maternelle.

V

Attendu que l'Université d'Ottawa est une institution éminemment utile à la conservation de la langue française ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que, suivant son espoir, l'Université d'Ottawa puisse compter sur des secours et des encouragements précieux dans la poursuite de son œuvre importante.

VI

Attendu que le collège de Saint-Boniface est le seul établissement d'enseignement secondaire catholique et français dans l'Ouest canadien ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que le collège de Saint-Boniface maintienne fortes et vivaces les traditions de l'enseignement secondaire français, tout en s'adaptant, pour l'enseignement bilingue, aux conditions du milieu ;

2° Qu'il s'oppose de toutes ses forces à l'établissement du monopole de l'enseignement secondaire ;